REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE KIIKI

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

COMMUNE DE KIIKI

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

DEPARTMENT OF MBAM AND INOUBOU

KIIKI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE OF THE ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

DÉCISION MUNICIPALE N°15/DA/J.04/SIGAM/COKI/SG/2026.

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION AUX ENTREPRISES N°04/DCE/AC/CIPM/SIGAM/COKI/2026 DU *16 OCTOBRE 2026*, SUIVANT L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°06113-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE4/BRM du 07 OCTOBRE 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET L'AMENEGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
FINANCEMENT : *FEICOM/COMMUNE DE KIIKI, EXERCICE 2026 ET SUIVANTS.*

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;
Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu La loi N°2025/012 du 17 décembre 2025, portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2026 ;
Vu Le Décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;
Vu Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;
Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;
Vu Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
vu L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ,
Vu L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI. Département du Mbam et Inoubou ;
Vu La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu La note de service n°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 mai 2023 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions internes de passation de marchés auprès des Communes dans la Région du CENTRE ;
Vu Le Proces-verbal d'examen du projet de marché et de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI 05 NOVEMBRE 2026
Considérant le ***dossier de consultation aux entreprises N°04/DCE/AC/CIPM/SIGAM/COKI/2026 du 16 octobre 2026, suivant l'autorisation de GRÉ À GRÉ N°06113-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/ CE4/BRM du 07 OCTOBRE 2026 pour les travaux de construction d'une clôture et l'aménagement des voiries et réseaux divers (VRD) de l'hôtel de ville dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.***

DÉCIDE

Article1er : *NEWAL SARL, BP : 20 808 YAOUNDE, TEL : 650 747 478* est déclaré adjudicataire Marché relatif à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature du marché : *TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET L'AMENEGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD).*
- Montant de la Lettre Commande : *QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX (89 459 366) FCFA TTC.*
- Délai d'exécution : *QUATRE (04) MOIS*

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin /-

Fait à KIIKI, le 09 NOVEMBRE 2026
LE MAIRE/ AUTORITE CONTRACTANTE

Le Maire
DEPARTEMENT DU MBAM
REGION DU CENTRE

Nyam à Mamba Achille
Maire de la Commune de KIIKI

AMPLIATIONS :
-Préfet/MI.
-ARMP/CE.
-CIPM/KIIKI.
-INTERESSE.
-CHRONOS/ARCHIVES.

Scanné avec CamScanner